THE DEACON'S RACE.

A Little Story of How Sunday Propriety Was Upset.

"When I was a youngster," said a Kentucky horse raiser to a reporter the other day, "I lived in a highly respectable Blue Grass town with an old uncle and aunt, who were seeing to the proper bringing up of their only and well beloved nephew. Among their possessions were two horses and a negro boy who took care of them, and those horses and that boy were my especial delight. After my first winter in town and when the weather began to soften in the spring the boy and I were accustomed to ride the horses to a pond to water, which was perhaps three-quarters of a mile from the stable, half of which distance was through the town. It soon became our custom when the horses had finished drinking to let them go full tilt for home, and the speed they attained was startling, so fast, in fact, that we soon had to take to the alleys and run them to the stable that way. I suppose we had been keeping this up for three months, and the horses had got so that they would scarcely wait to drink before they wanted to be off, when one Sunday my uncle and aunt concluded they would go to meeting in the country—my uncle was a staid and severe deacon in the Presbyterian church—and for a change they rode the horses instead of driving them. As luck would have it, they came back to town over a road that led by the pond where Jim and I watered the horses, and as it was about watering time as they passed they stopped and let the horses drink. Of course uncle and aunt had perfect confidence in their 'critters' and were not expecting any demonstrations, but as soon as those horses had taken a good long pull at the water and lifted their heads to take a look around it seemed to occur to them all at once that that was the time to cut and run for the stable.

"And they did. My eye, how they did! Down the road for the first quarter of a mile, past the houses of three deacons in opposite churches, with their families sitting out on their galleries in the cool of the evening; then on past the minister's house they went like the wind, my uncle doing all he could to hold the beast and my aunt, frightened out of her wits by the unexpectedness of it, doing all she could to hold herself on her horse's back. Uncle's hat flew off as he turned into the first alley, or rather as the horse turned him into the alley, and four boys with three dogs got hold of it and came howling after. My aunt's horse always made his spurt at this point, and as her skirts flew at the mercy of the wind, he gave a wild plunge and dashed ahead of my uncle. As they sped up the alley people on the streets where the alleys crossed hurried out of the way and gazed in awestruck wonder as the deacon and his good wife scurried along on clattering hoofs.

The usual Sunday quiet had prevailed and the noise of the racing steeds seemed to fill the town, and people soon began to run out on the streets and inquire what was going on. At last the horses reached the stable, and there, without any trouble at all, they stopped and waited to be let in, as usual. I don't know what would have happened to me when my part, though wholly unintentional, in the affair, became known to my uncle, had it not been for my aunt, who had an eye to the ludicrous, and she got me off with only one application of the hickory, while the negro boy got twice as much.

My uncle was not on pleasant terms with me for several months, however, because he was jollied about his horse race for a long time, and every fresh jar he would get on it would react upon me. I may say, in conclusion, though, that my aunt did not stand by me when he said that Jim and I would suffer severe pains and penalties if there were any more running of the horses."—Washington Star.

Greenland Whales.

The great Greenland whale has no teeth, its baleen plates, or whalebone, taking their place. Along the center of the palate runs a strong ridge, and on each side of this there is a wide depression along which the plates are inserted. These are long and flat, hanging free, and are placed across the mouth with their sides parallel and near each other. The base and outer edge of the plates are of solid whalebone, but the inner edges are fringed, filling up the interior of the mouth and acting as a strainer for the food, which consists of the small swimming mollusks and medusæ or jellyfish.—Brooklyn Eagle.

Iron Mountains.

The world contains at least four mountains composed of almost solid iron ore. One is the iron mountain of Missouri, another is in Mexico, another is in India, and a fourth is in that region of Africa explored by Stanley, and there have been reports of such a mountain existing in Siberia.

ORIGIN OF THE SHOE.

The Fashion of Modern Footgear Began in the Eleventh Century.

Necessity has been the moving cause in the invention of most of the things we wear and use. The shoe is a very good example of this. The hot sands of the desert became so painful for the bare foot that the Egyptians had to devise some method of relief. They braided palm leaves and similar materials into squares or cut squares of wood or rough leather, fastening them to the soles of their feet, as the Arabians fastened protectors to the feet of their camels. Those were the first shoes.

A sacred song says, "How graceful are thy steps in sandals, O princess!" an allusion to the fact that Hebrews enriched the hiterto plain footgear with strings of red, yellow and purple ribbons, which they crossed in charming style over the gleaming white skin of the arch of the foot.

The Syrians wore yellow shoes. The Greeks and Romans improved the sandal and invented different forms and shades to be worn by the different classes. Plebeians wore black shoes with one ribbon; senators and patricians wore red and white shoes fastened with four ribbons. Only slaves and philosophers walked barefoot. The first Christians walked barefoot.

After awhile luxury in the matter of footgear spread, and there was a time when shoes were ornamented with precious jewels, gold and silver embroidery studded with pearls and, wonderful to relate, had golden soles. Each sex and class wore different shoes, and if a man changed his station in life the fact was expressed by the phrase, "He has changed his shoes."

In the eleventh century various materials were used to make shoes, fine kid leather being then invented and sold for good round sums.

In the twelfth century boots and sandals were worn, the clergy using the latter exclusively. The next 100 years saw many improvements as well as the introduction of the pointed toe shoe, which was afterward so strongly attacked by the clergy. Fashion prevailed, and the whole civilized world wore the shoe "whose points bend." This point was like a bird's beak—plain people wore the beak half a foot long; more important personages extended the beak to two feet, while princes of the blood added a half foot to that. Finally the beak grew so long it was fastened to the knee by a narrow gold chain so that the wearer of these monstrosities could walk.

This long and uncomfortable toe was discarded in 100 years and the broad shoe, sometimes a foot wide, came in. Then the stilt shoe became the style, and heels were worn so high that we cannot understand how the fashionables of that time could walk at all. The most perfect and graceful shoes were worn in the seventeenth century. They were of velvet and brocades. Red heels were the rage in the time of Louis XIV, and during the revolution the shoe with the buckle disappeared. Napoleon I introduced the patent leather shoe, ornamented with a gold buckle.—Chicago News.

Anecdotes of Artists.

The memorial exhibitions bring out some interesting anecdotes of the painters represented at them. Here is one concerning Leighton: In painting "Summer Slumber," where every accessory depicts somnolence, he was much troubled with the pigeons which rest on the balustrade behind the figure. They were in the most wide awake mood, until, upon some one's suggestion, he gave them some grain steeped in whisky, whereupon they satisfied his requirements as long and as often as he wished.

Here is another concerning Alfred Hunt: He was at the same time both a very slow and a fastidiously punctilious sketcher from nature—a combination which is said to have hastened his end, for he had a block for every hour of the day and every condition of weather, and, overladden with these, he would often trudge a lengthy distance to his work. He would then start, say, on an incomplete morning effect in sunshine, to be cast aside for a similar subject in shadow if the scene clouded over, or for a noonday one directly that hour was reached. It is said that he consequently sometimes carried as many as a dozen varieties of the same view.—St. James Gazette.

A Giant Horse.

Jumbo, a horse owned by a Savin Rock shipbuilder, is said to be the largest horse in Connecticut. He is nearly 7 feet high and weighs 1,700 pounds. He is a powerful animal and has dragged, with apparent ease, a two ton load. With the children he is a great favorite. It costs a good deal to feed him, as he has eight pecks of oats at each meal and makes away with 200 pounds of hay every week. His shoes are of unusual size and weigh four pounds each.—Boston Herald.

THE FISHERMAN'S PET CROW

A Bird That Went to Church, Though Not to Service, Every Sunday.

"You will find pet crows alongshore," said a fisherman, "just as you might anywhere else. I knew a fisherman once that had one he got out of its nest when it was little and brought up in his home. He never clipped its wings, and it used to go out and be gone maybe for hours, perhaps for days, but it knew where it could get warm and where the best things to eat were, and it always came back. If any of the family saw it coming, they would let it in; if they didn't see it the crow would sit on the railing by the door and caw to be let in, and if nobody heard the cawing, it would peck at the door with its beak. It used to sleep in the house and was on friendly terms with the whole household. The name of the crow's owner was William; his friends used to call him Bill. When mealtime came, the crow would perch on the back of Bill's chair, and every now and then Bill would reach up over his shoulder something nice for the crow to eat.

"Every Sunday morning the crow used to go to church, and it never used to go any other time. It knew the sexton. The sexton was a fisherman, too, like everybody along the beach, and he was superintendent of the Sunday school and a big man in the church generally. The crow used to go over to the church and sit on the doorstep Sunday morning and wait for the sexton to come, and when he did come and open the door the crow would go in with him. The church was heated by a big stove, and while the sexton was building the fire the crow would sit on the back of a pew close by and look on. Sometimes, when the sexton was working away over the stove, the crow would hitch along on the pew rail and caw to him, and sometimes the sexton would turn around and smile at the crow and maybe say something friendly, and then the crow would perk its head over on one side and caw and caw, and then the sexton would smile again and go on building the fire. He would put in a section of old tarred netting to start the fire with, something that every fisherman uses if he has got it, and the best thing in the world to start a fire with, and then he would build up the fire and light it, and when it had got well a-going and he had made everything snug he would leave the church until it was pretty near time for the service to begin, and when he went the crow would go with him. I think the crow would sometimes have staid in the church, but of course that wouldn't do, and when the sexton was ready he would call the crow and the crow would follow him out, and they would separate where they had met, on the steps of the church. The sexton lived about half a mile away in one direction, and the crow lived close by in the other, and when the sexton had gone the crow would go over to its home and peek on the door, and they would let him in.

"Everybody around knew this crow, and nobody ever molested it. The crow itself took chances. Sometimes it flocked with other crows and then it was in danger of being shot, but nobody ever shot at it when it was alone. When they saw it fly by, they said:

" 'There goes Bill's crow.' "—New York Sun.

Some Queer Shoes.

The Portuguese shoe has a wooden sole and heel, with a vamp made of patent leather, fancifully showing the flesh side of the skin. The Persian footgear is a raised shoe and is often a foot high. It is made of light wood, richly inlaid, with a strap extending over the instep.

The Muscovite shoe is hand woven, on a wooden frame and but little attention is paid to the shape of the foot. Leather is sometimes used, but the sandal is generally made of silk cordage and woolen cloth.

The Siamese shoe has the form of an ancient canoe, with a gondola bow and an open toe. The sole is made of wood, the upper of inlaid wood and cloth, and the exterior is elaborately ornamented in colors with gold and silver.

False Pretenses.

The noted bicyclist viewed with disdain the crowds of spectators who had gathered around the new arrival. "What a lovely spinal curve," they exclaimed, "for a rider!"

"Rider!" he shrieked. "Why, he's never been on a wheel in his life! He's been humping himself earning money to buy one!"

It appeared indeed that the newcomer was posing under false pretenses.—New York Press.

A Limited Industry.

Mrs. Emma Sheridan Fry in a magazine article says, "To flirt with a husband after marriage is the sacred duty of every wife." But, in order to discourage our divorce industry, perhaps the wife should limit her flirtations to her own husband for awhile.—Chicago Times-Herald.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Dans l'affaire de Louise Gehlbach, exécutrice testamentaire, vs Pauline Gehlbach et als., Dossier No 52,126.

Propriété Améliorée

—DANS LES—

Second et Troisième Districts

Sur la rue Esplanade, le Chemin du Bayou, la rue N. Johnson et l'ave. St Roch.

PAR HARRY H. HODGSON, encanteur—Bureau, No 143 rue Carondelet, le MARDI, 27 avril 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 629 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, jugement rendu le 18 mars 1897 et signé le 24 mars 1897 dossier No 52,126, dans l'affaire de Louise Gehlbach, exécutrice testamentaire, vs Pauline Gehlbach et als, pour un partage, il sera vendu aux enchères publiques—

Cinq certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Esplanade, le Chemin du Bayou et les rues N. Johnson et N. Prieur et désignés par les lettres A, B, C, D et E, et mesurant comme suit, à savoir:—

Lot A—Formant l'encoignure de la rue Nord Johnson et du Chemin du Bayou et mesurant 30 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Johnson, 46 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur et de face au Chemin du Bayou, 51 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne vers la rue Esplanade et la séparant du lot B, et une première largeur, commençant au Chemin du Bayou sur une ligne oblique courant vers l'Avenue Esplanade, de 33 pieds 7 pouces et 6 lignes, ensuite 8 pieds 9 pouces et 1 ligne parallèle à la rue Johnson, à la ligne de côté près de l'Avenue Esplanade.

Lot B. Forme l'encoignure de l'avenue Esplanade et de la rue N. Johnson, et mesure 43 pieds de face sur la rue Johnson, la même largeur dans le fond, et 51 pieds 7 pouces et 1 ligne de face sur l'avenue Esplanade, et la même largeur sur l'autre ligne de côté, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages, contenant environ 8 ou 10 chambres et connue comme le No 1936, avenue Esplanade.

Lot C, mesurant trente quatre pieds, 2 pouces et 7 lignes de face sur l'avenue Esplanade, 39 pieds 8 pouces et 5 lignes de face sur le chemin du Bayou par une profondeur de 51 pieds 9 pouces et 1 ligne partant de l'avenue Esplanade, ensuite une autre profondeur vers le Chemin du Bayou de 33 pieds 7 pouces et 6 lignes, et sur l'autre ligne de côté vers la rue Prieur une première profondeur de 62 pieds, ensuite une seconde profondeur de 32 pieds 2 pouces le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une jolie résidence cottage, avec 5 chambres de chaque côté, gaz, citerne, etc., rapportant un loyer de $16 par côté, et connue comme le 1928 et 1930 avenue Esplanade. Lot D, mesurant 28 pieds 10 pouces et 1 ligne de face sur l'avenue Esplanade, et 35 pieds 10 pouces 1 ligne de face sur le Chemin du Bayou, par les profondeurs suivantes: premièrement 62 pieds, ensuite une seconde profondeur de 32 pieds 2 pouces sur la ligne de côté le séparant du lot C et sur l'autre ligne le séparant du lot E. Une première profondeur de 65 pieds 10 pouces et ensuite une autre profondeur de 37 pieds 6 pouces et 4 lignes.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages contenant environ 8 chambres, et connue comme le No 2,029 Chemin du Bayou.

Lot E—Mesure 32 pieds 2 pouces de face sur le Chemin du Bayou, 23 pieds 7 pouces et 6 lignes de face sur l'avenue Esplanade par les profondeurs suivantes: 65 pieds 10 pouces sur les lignes de côté vers le lot D. Ensuite une autre profondeur de 37 pieds 6 pouces et 4 lignes et 109 pieds 6 pouces et 1 ligne sur l'autre ligne de côté, vers la rue Prieur.

Les améliorations consistent en un cottage simple contenant environ 4 chambres, et connu comme le No 2023 Chemin du Bayou.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans le triangle borné par l'avenue Esplanade, la rue Johnson et le Chemin du Bayou, lequel mesure 60 pieds 6 pouces et 2 lignes de face sur la rue Johnson, 44 pieds 2 pouces de face sur le Chemin du Bayou 32 pieds de face sur l'Avenue Esplanade et 44 pieds 2 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en trois bâtisses en bois rapportant un loyer de $19 par mois et connues comme les Nos 1211 et 1217 rue Johnson.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Broad, Colombus et Dorgenois, lequel mesure 61 pieds 5 pouces 1 ligne de face au Chemin du Bayou, 40 pieds de largeur dans le fond et faisant face à la rue Colombus par une première profondeur de 90 pieds 9 pouces et 8 lignes, ensuite une autre profondeur de 40 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté vers la rue Broad, par 152 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté vers la rue Dorgenois.

Les améliorations consistent en un cottage double contenant 4 chambres de chaque côté et connu comme les Numéros 2559 et 2561 Chemin du Bayou rapportant un revenu de $16 par mois.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Espagne et Urquhart et l'avenue St Roch, lequel mesure 35 pieds 9 pouces de face sur l'avenue St-Roch, sur 117 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double, en bois, contenant 2 chambres et cuisine de chaque côté et connues comme les Nos 1204 et 1206 avenue St-Roch et rapportant un revenu de $14 par mois.

Les mesures sont toutes plus ou moins en mesure américaine.

Termes et Conditions—Le tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1897 en plus de leur enchère et faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 25 26 27

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE

Augmentant en valeur et non améliorée dans le Premier District

Chance pour un spéculateur ou placement.

In re. Vente de liquidation du Masonic Temple Building Association, en liquidation.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 52,201.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau No 512 rue Carondelet—JEUDI, 29 avril 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 rue Commune, en vertu d'un jugement ou décret par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et rendu le 17 mars 1897, à moi, Jacob A. Reinach, encanteur, adressé dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations y appartenant, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet No 302, borné par les rues Commune, Franklin, Bassin et Gasquet; le dit lot ou portion de terre formant l'encoignure des rues Commune et Franklin et mesurant, en mesure américaine, 71 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Commune, 61 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Franklin, 49 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté vers la rue Bassin, et 61 pieds 3 pouces et 6 lignes sur une ligne courant de la rue Frank in vers la rue Bassin, le tout plus ou moins, conformément à un dessin tiré par Edgar Pilié, architecte, daté le 18 mars 1881, et déposé en l'étude de Edgar Grima, notaire public de cette ville, le 22 mars 1881.

Conditions—Comptant: 20 pour cent de dépôt requis pour l'or la vente; les taxes de 1897 devront être assumées par les acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Benjamin Ory, notaire public.

21 mars—21 28—avril 1 15 29 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX LOTS

Rue Touro, enc. Villeré.

Dans l'affaire de la Succession de Egidius Ernst.

No 51,486—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR HECKER & SMITH—J. P. Hecker, encanteur.—Bureau, 334 rue Carondelet.—Le JEUDI, 6 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 30 mars 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Touro, Villeré, Français et N. Robertson, et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces de face sur la rue Touro, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, étant les lots Nos un et deux, le lot No un formant l'encoignure des rues Touro et Villeré.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantie par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue; l'acquéreur assumant toutes les taxes pour 1897, faisant le dépôt usuel de 10 pour cent et payant pour l'acte de vente pardevant Theo. G Spitzfaden, Esq., notaire.

4 avr—4 11 18 25—mai 2 6.

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 610 rue Gravier, MARDI, 13 avril 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, il sera vendu par un ordre de Cour dans l'affaire de John Charles Lots vs ses créanciers, No 51 890—avec les conditions d'une moitié ou plus, ou le tout comptant; le reste s'il y en a, à un et deux ans, portant intérêt à raison de 8 pour cent et toutes les clauses usuelles de garanties. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Fred Zengel, notaire, et les taxes de 1897 seront payées par les acquéreurs de la propriété ci après décrite.

1° Un certain lot de terre avec les améliorations dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 8 dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Laharpe, Lapeyrouse et Dorgenois, mesurant 30' 6" 4"' de face à la rue Laharpe sur une profondeur de 157' 6".

2° Quatre certains lots de terre avec les améliorations dans le troisième district, dans l'ilet borné par les rues Aubry, Dorgenois, D'Abadie et Rocheblave, désignés comme lots 8 à 11, inclusivement, les dits lots se touchent et mesurant ensemble, au pied américain, 120 pieds de face à la rue Aubry, 155 pieds de profondeur du côté près de la rue Dorgenois puis sur la ligne du fond s'étendant vers la rue Rocheblave de 108' 2" puis sur une ligne s'étendant vers la rue Aubry 12' 8" 4"' où elle se réunit sur l'autre ligne de profondeur sur le côté vers et près de la rue Rocheblave qui court à la rue Aubry et mesure 150' 4" 4"'; le dit lot No 8 étant le lot le plus près de la rue Dorgenois, des quatre lots et est à une distance de la rue de 110'.

3° Deux certains lots de terre avec les améliorations dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laharpe Dorgenois, Lapeyrouse et Rocheblave, désignés comme lots Nos un et deux, lesquels lots se touchent et mesurant chacun au pied américain 30' 6" 4"' de face à la rue Laharpe sur une profondeur de 110', le lot un formant l'encoignure des rues Laharpe et Rocheblave. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt comptant de 20 pour cent du montant de leur adjudication pour lier la vente.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 610 rue Gravier—MARDI, 13 avril 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, il sera vendu par un ordre de cour signé par le juge T C W. Ellis, le 17 février 1897, dans la succession de Wm A. Becher, No 52,276, Cour Civile de District, aux conditions d'une moitié ou plus, ou le tout comptant, le reste, s'il y en a, à un an portant intérêt de 8 pour cent, garanti par hypothèque, la propriété ci après décrite:

Deux certains lots avec les améliorations consistant d'une jolie maison à suite, bien élevée de la terre et jolies écuries, situés dans le Deuxième District, l'ilet borné par les rues Conti, St Louis et Pierce et l'avenue Carrollton désignés par les Nos 3 et 4 lesquels lots se touchent et mesurant, au pied américain, comme suit: Le lot numéro trois commence à une distance de 55' 7" de la rue Conti et mesure 27' 9" 4"' de face à l'avenue Carrollton 27' 8" 1"' de largeur dans le fond sur une profondeur sur le côté vers la rue Conti de 115' 4" 1"' et une profondeur de 112' 10" 3"' vers la rue St Louis et le lot No 4 mesure 27' 9" 3"' de face à l'avenue Carrollton, 27' 8" 1"' de largeur dans le fond sur une profondeur sur le côté vers la rue Conti qui le divise du lot No 3 de 112' 10" 3"' sur l'autre côté vers la rue St Louis de 110' 4" 6"'.

Acte de vente pardevant Zengel et Loomis, notaires, 309 rue Camp aux frais de l'acquéreur, et qui doit faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

7 mars—7 14 21 28—avril 4 13

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 52 306.

SUCCESSION DE MICHAEL WALSH.

UN PLACEMENT DESIRABLE DU PREMIER DISTRICT.

—LA—

RESIDENCE A DEUX ETAGES

No 1121 RUE ROBIN,

Qu'à un demi-ilet de la Place Colisée.

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau anciens Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 52,306—l'Hon. N. H Righter, juge, daté le 26 mars 1897, et à moi adressé, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, le MARDI, 4 mai 1897, à midi—

La résidence à deux étages No 1121 rue Robin, situé dans l'ilet borné par les rues Camp, Magnolia, Race et Robin, désigné comme lot No 2, mesurant 18 pieds 8 pouces de face à la rue Robin sur 128 pieds de profondeur.

Pour plus amples renseignement, voyez le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, pour des billets portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles. 10 0/0 sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Michael Gernon, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1897 devant être assumées par l'acquéreur.

1er avr—1 4 11 18 25 30—mai 1 2 3 4

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 52,860, Division D—J. Henry Warner vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de J. Henry Warner soit convoquée et tenue pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, en son bureau No 309 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 29me jour d'avril 1897, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres matières qui pourront être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que E. J. Murphy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 23 mars 1897.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

24 mars—24—avril 14 23

Metropolitan Bank versus New Orleans Brewing Association:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 47,534—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte du premier dividende présenté par A. G. Ricks, receveur de la New Orleans Brewing Association, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

6 avril—6 10 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James P. Guinault.

Seizième Cour Judiciaire de District, Paroisse de St-Tammany.

Magnifique Résidence Simple en Bois.

No 813 Champs-Elysées.

Mercredi, 21 avril 1897.

PAR A. A. LESSEPS, Encanteur—Bureau, 406 rue Carondelet—Le MERCREDI, 21 avril 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Robt. R. Reid juge de la 16me Cour de District pour la paroisse de St-Tammany, daté et signé à Amite City, paroisse de Tangipahoa, le 13me jour de mars 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu aux enchères publiques pour le compte de la dite succession:

Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., qui y appartiennent, située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Dauphine, Marigny et Bourgogne mesurant en mesure française (60) soixante pieds de face sur la dite avenue Champs-Elysées, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de (120) cent vingt pieds, la même étant désignée comme lot No 172 sur un plan du Faubourg Marigny, déposé dans le bureau de William Christy, alors notaire de cette ville.

Les améliorations qui s'y trouvent connues comme le No 813 avenue Champs Elysées consistent en cette élégante et substantielle résidence élevée de terre et avec mansarde ayant une galerie devant, vestibule au centre, quelques 10 ou 12 chambres, salle à manger, chambre à bain, etc., le tout en parfaite condition. Grille en face jardin, etc. Un home parfait et idéal.

On peut visiter la propriété tous les jours entre midi et 3 heures seulement.

Termes et conditions—Le tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance, s'il y en a, à un et deux ans pour des billets portant 8 pour cent par an d'intérêt, à partir de la date de la vente, avec liens et privilèges du vendeur et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année courante et faire un dépôt comptant de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Vendu sujet à un bail expirant le 30 septembre 1897 au taux de $45.00 par mois.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant FRED. ADOLPH, NOTAIRE.

19 mars—19 24 28 avril 4 11 18 20 21

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 52,174—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D

Succession d'Henry Doescher.

Emplacement d'affaires splendide dans le Deuxième District, coin des rues Bienville et Roman.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu et conformément à un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 52,174 l'Hon N. H. Rightor, juge, daté le 1er avril 1897, et à moi adressé, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631, rue Commune, MARDI, 11 mai 1897, à midi—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 219 borné par les rues Bienville, Roman, Conti, et Derbigny, les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22, se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 100 pieds 3 pouces et une ligne entre lignes parallèles. Le lot No 21 forme l'encoignure des rues Bienville et Roman, conformément à un plan de J. Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville. Pour plus amples informations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste s'il y a, à un et deux ans avec billets portant intérêt à raison de 8 pour cent, et toutes les clauses usuelles de garanties, incluant cinq pour cent d'honoraires d'avocat. L'acquéreur assumera les taxes de 1897 en plus et au dessus du prix de l'adjudication et payera pour l'acte de vente pardevant B Rouen, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis sur le montant de l'enchère au moment de la vente.

3 avril 3 4 11 18 25—mai—2 8 9 10 11

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour Effectuer un Partage

—LA—

Résidence en Bois

A DEUX ETAGES.

No. 335 rue Sud Liberté,

Entre la rue Gravier et l'avenue Tulane.

T. B. Leutenbacher, tuteur, etc., vs Léopold T. Peyrat et als.

No 1901—Vingtième Cour de District Judiciaire, Paroisse St Jacques.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureaux No 832 rue Commune—MARDI, 13 avril 1897, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 629 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. Walter Guion, juge de la Vingtième Cour de District Judiciaire pour la paroisse St Jacques daté le 8 mars 1897 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

La résidence en bois à deux étages bien située No 335 Sud Liberté contenant vestibule et trois chambres au dessous, galerie, vestibule et 3 chambres au deuxième étage, hydrant, cour de derrière, etc. Le lot est désigné comme suit: Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Liberté, Howard, Gravier et l'avenue Tulane, désigné par le No 3 sur un plan privé dressé par Jos Pilié, voyer, daté 24 avril 1831, annexé à un acte passé le 31 août 1831, devant Oct De Armas, ancien notaire en cette ville, mesurant, en mesure américaine, 33 pieds de face à la rue Sud Liberté sur 106 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2, 107 pieds 10 pouces de profondeur sur l'autre ligne, et 16 pieds 6 pouces de largeur dans le fond

Conditions Sept-neuvièmes ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un, ou un et deux ans, en billet ou billets, payable à un, ou un et deux ans, de la date de la vente, garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, pardevant Wm H. Wright, Esq., N. P., aux frais de l'acquéreur.

13 mars—13 14 21 28—av 4 11 à date

THE NEW ORLEANS BEE

(*L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.*)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning,

Per Annum $3; six months, $1.50 three months 75 cents.

Chemin de fer Louisville et Nashville.

La seule ligne ayant des chars dortoirs sans changement entre la Nouvelle-Orléans et New York.

5 juil—Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 27 AVRIL.

VENTE EN PARTAGE

No 818 rue N. Galvez

Nos 1120 et 1122 rue Villeré.

PAR LOUIS A RICHARDS & Cie.—Louis A. Richards, Encanteur, bureau No 629 rue Commune.—Le MARDI, 27 avril 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement en partage rendu et signé le 1er février 1897, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Athalie Marie Joséphine LeBlanc vs Joseph L. LeBlanc et als, No 51,532 du dossier de la susdite cour, et d'un ordre rendu dans la dite affaire le 10 mars 1897, homologuant les délibérations d'un conseil de famille tenu dans l'intérêt des défendants mineurs, le 4 mars 1897, il sera vendu aux enchères publiques—

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Dumaine, Ste-Anne et Johnson, désigné par la lettre A, lequel dit lot mesure 15 pieds et 6 pouces de face sur la rue Galvez, par 70 pieds et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage seul en bois, contenant trois chambres, cuisine, citerne, etc. Trottoirs pavés.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Ursulines et les rues Villeré, Marais et le chemin du Bayou, désigné par le No 5, lequel dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Villeré, 31 pieds 9 pouces dans le fond, 84 pieds de profondeur sur le côté du lot No 4 et 94 pieds 6 pouces sur la ligne opposée.

Les améliorations consistent en une bâtisse double en bois, avec quatre chambres, hangar et citerne, et vestibule de chaque côté, trottoirs pavés.

Termes et conditions—La moitié ou le tout comptant, au gré de l'acquéreur; la partie de crédit s'il y en a, à être garantie par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, telles que les 5 0/0 d'honoraires d'avocat, dans le cas d'un procès, la propriété devant être tenue assurée et la police transférée; les taxes pour l'année 1897 devant être assumées par l'acquéreur en plus et au delà du prix d'adjudication; l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mars—27 28—av 4 11 18 25 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, 27 Avril 1897

No 641 RUE LESSEPS.

Un cottage simple en bois.

PAR LOUIS A. RICHARDS & Cie.—Louis A. Richards, Encanteur.—Bureau No 629 rue Commune—MARDI, 27 avril 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 25me jour de mars 1897 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire de la succession d'Etienne Miller, No 53,577 du dossier de la susdite Cour et pour le compte de la susdite succession, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville désigné comme lot No 1 ilet 34 compris entre les rues Lesseps, Royale, Chartres et Poland; le dit lot mesure au pied américain 32 pied et 11 pouces de face à la rue Lesseps, 32 pieds et un pouce de largeur dans le fond par une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles et égale et face à la rue Royale.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un corps de logis, couvert en ardoises ayant 3 chambres et cuisine, deux hangars, cuve, arbres fruitiers, rosiers, arbustes, etc.

Conditions—Une moitié ou plus ou le tout comptant, le reste s'il y a, payable en un an avec billets portant intérêt à raison de huit pour cent par an, garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, dix pour cent de dépôt du prix en cas de l'enchère au moment de l'adjudication, l'acquéreur assumera les taxes de l'année 1897, ainsi que l'acte de vente pardevant Fred Zengel notaire.

27 mars—27 28—avr 4 11 18 25 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI 13 AVRIL 1897,

Vente en Partage.

PAR LOUIS A. RICHARDS, & CO—Louis A. Richards, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune—MARDI, 13 avril 1897, à midi à la bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 23 février 1897 et signé le 1er mars 1897, par l'Hon. F. A Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division "C", dans l'affaire intitulée Joseph P. Martinez vs "The First Free Will Baptist Church" No 51,737, du dossier de ladite Cour, à l'encan public, il sera vendu—

Une certaine portion de terre située dans cette ville, dans l'ilet borné par les rues Urquhart Touro, (anciennement Union) Bagatelle et Marais, mesurant mesure américaine, 19 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Urquhart par une profondeur de 150 pieds.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, ainsi que les taxes de 1897. 20 0/0 de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication

13 mars—13 14 21 28—avr 4 11 12 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, 13 avril 1897—Ilet de Terre de Valeur.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE. Louis A. Richards, encanteur—Bureau No 629 rue Commune—Le MARDI, 13 avril 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre rendu par l'Honorable T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, lequel dit ordre porte la date du 11 mars 1897, dans l'affaire intitulée successions de Michel Drascovich ou Drascovitch et son épouse, No 42,103 du dossier de la susdite cour, il sera vendu aux enchères publiques—

Un lot de terre vacant dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 126, lequel ilet est borné par l'avenue Henry Clay et les rues Peters, Calhoun (anciennement Edmond) et Barrett, et mesurant 289 pieds et 5 pouces de face sur chacune des avenues Henry Clay et de la rue Calhoun et 231 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Peters et Barrett, le tout en mesure américaine.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1897. Acte de vente pardevant H. L. Loomis J. notaire, aux frais de l'acquéreur. Dépôt de 20 0/0 requis au moment de l'adjudication.

13 mars—13 14 21 28—avril 4 11 12 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John M. Duncan vs Ella Hellmers.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 33,722—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre Camp et Magazine, le MERCREDI, 14 avril 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de Meubles de Maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numéroté d'après l'inventaire enrégistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,

Constable de la Première Cour de Cité.

4 av—4 9 14

PLUS de cheveux gris. En se servant du régénérateur instantané des cheveux, de Chas. Muller; il changera instantanément les cheveux gris en leur couleur naturelle; il n'est pas nuisible; d'un usage facile, pas de graisse; prix, $1; préparé seulement par Chas. Muller, 11 rue Baronne. Coiffure pour dames.

15 oct—1 2 dim

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Intérêt dans des Propriétés de valeur.

Frank F. Wigginton vs Linus P. Fowler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 51,564.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 mai 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Tous les droits, titres et intérêts de Linus P. Fowler et de la succession et des héritiers du dit Linus P. Fowler, consistant en un quart indivis de et aux propriétés ci-dessous décrites, à savoir:—

1° Une certaine portion de terre dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans désignée comme partie des lots vingt-deux, vingt-trois et vingt quatre, dans l'ilet No cent soixante-douze borné par les rues Camp, Chestnut, Joséphine et St André et mesure trente quatre pieds de face sur la rue Camp par quatre-vingt-dix pieds de profondeur.

2° Une certaine portion de terre dans le Septième district de la Nouvelle-Orléans désignée comme lot onze et la façade des lots douze, treize, quatorze et quinze dans l'ilet No quatre-vingt quinze borné par les rues Barthe, Short, Washington et Broadway, la dite portion de terre mesure comme suit:—Lot No onze mesure trente pieds de face sur la rue Barthe par cent cinquante pieds de profondeur et la façade des lots douze, treize, quatorze et quinze ensemble mesurent soixante pieds de face sur la rue Short par cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 avril—2 9 15 23 30—6 mai

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de grande propriété attrayante de valeur

—DANS LE—

Troisième District,

Propriété-Résidence, etc.

J. Numa Augustin vs Ernest V. Reiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 51,690—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 avril 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 897, lequel est borné par l'avenue Esplanade et les rues Roman, Kerlerec et Prieur, ledit lot ou portion de terre commençant à une distance de soixante-deux pieds onze pouces et trois lignes de l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et de la rue Roman, et a une première profondeur de cent vingt-cinq pieds, huit pouces, de là s'élargissant à angle droit vers la rue Roman, le dit lot ou portion de terre mesurant soixante deux pieds onze pouces et trois lignes sur une ligne courant perpendiculaire à la rue Roman, de là trente un pieds huit pouces trois lignes de face à la rue Roman, de là cent trente-deux pieds à angle droit sur une ligne perpendiculaire à la rue Roman et courant vers la rue Prieur, de là tournant à angles droits sur une ligne courant vers et perpendiculaire à la rue Kerlerec. Le dit lot ou portion de terre à une certaine profondeur de trente-huit pieds sept pouces cinq lignes, de là quarante-cinq pieds deux pouces sur la ligne du fond parallèle à la rue Kerlerec, de là courant à angles droits sur une ligne vers l'avenue de l'Esplanade perpendiculaire à la dite rue Kerlerec, le dit lot ou portion de terre mesurant soixante pieds, de là tournant à angles droits sur une ligne courant vers la rue Prieur le dit lot ou portion de terre mesurant trente-huit pieds deux pouces de là tournant à angles droits perpendiculaires à l'avenue de l'Esplanade, le dit lot ou portion de terre mesurant cent trente cinq pieds onze pouces et sept lignes, de là tournant à angles droits vers la rue Roman sur une ligne jusqu'au point de commencement. Le dit lot ou portion de terre mesurant cent cinquante-deux pieds quatre pouces et cinq lignes de face à l'avenue de l'Esplanade.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

12 mars—12 19 26 av 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE Propriété Améliorée

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT,

Connu comme les Nouveaux Nos 723 et 725 rue de la Paix,

(MAINTENANT KERLEREC)

Third District Building Association vs Paul A Villermin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 51,137—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St Charles, dans le Premier district de cette ville, le JEUDI, 29 avril 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Paix, Royale, Union Grands Hommes ou Dauphine et Bagatelle ou Bourbon, mesurant, en mesure française, trente et un pieds de face à la rue de la Paix, cent vingt six pieds deux pouces de profondeur sur la ligne le séparant vers la rue Royale du lot No un, sur le plan ci après mentionné dressé par Joseph Pilié, ancien voyer, cent trente et un pieds deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant vers la rue Bagatelle ou Bourbon de l'autre portion de terre ci-après mentionnée et duquel le lot en ceci présentement décrit fait partie, vingt-quatre pieds trois pouces neuf lignes sur la partie de la ligne du fond parallèle avec la rue Union, et le séparant du lot No cent soixante six, sur le plan du faubourg Marigny et dix neuf pieds trois pouces sur la balance de la dite ligne du fond le séparant du lot No cent soixante sept du faubourg Marigny, le tout conformément au devis par Allou D'Hémécourt, le 14 juillet 1848, et annexé à un acte passé pardevant Jules Mossy, ancien notaire, le quinze juillet 1848, ledit lot de terre étant cette portion la plus près de la rue Royale, du lot désigné par le No Deux sur le plan de Joseph Pilié, ancien voyer, le sept avril 1821, déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26 mars—26 27—avril 2 9 15 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur attrayante et améliorée du Sixième District.

Christian Schopp vs Mme A. M. Ellermann et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,224.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 15 avril 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et servitudes, et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Foucher, Water, Chestnut et Walnut, désignés comme lots Nos six et sept et mesurant chacun trente (30) pieds de face sur la rue Foucher, par cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,

13 mars—13 19 26—avril 2 9 15

GRAINS de Santé du docteur FRANCK

PURGATIFS et DÉPURATIFS

Leur succès s'affirme depuis près d'un siècle, contre les

ENGORGEMENTS D'INTESTINS

(Constipation, Migraine, Congestion, etc.)

Très contrefaits et imités sous d'autres noms.

Exiger l'Etiquette ci-jointe en 4 couleurs.

Notice dans chaque boîte. DANS TOUTES LES PHARMACIES.

GRAINS de Santé du docteur FRANCK

PILULES DE VALLET APPROUVÉES PAR L'ACAD. DE MÉD. DE PARIS, CONTRE l'Anémie, la Chlorose, ou pâles couleurs, l'Epuisement des forces. LES PILULES DE VALLET VRAIES SONT BLANCHES ET SUR CHACUNE EST ÉCRIT LE NOM VALLET. 19, r. Jacob, Paris et TOUTES PHARMACIES.